

La protection du conjoint survivant

#conjoint survivant

#libéralités

#succession

#avantages matrimoniaux

#assurance-vie

Référence : FAM-14812-019

Durée : 1 jour

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, nous sommes en mesure de vous accueillir, n'hésitez pas à nous contacter à info@coform.fr, nous étudierons ensemble vos besoins.

Description

Malgré l'augmentation des droits successoraux du conjoint survivant, notamment par la loi du 3 décembre 2001, la volonté des époux reste souvent de protéger l'autre en cas de décès. Les procédés les plus fréquemment utilisés sont de trois ordres : le régime matrimonial, les libéralités entre époux et l'assurance-vie.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, l'auditeur saura :

- Maîtriser les règles particulières de dévolution en présence d'un conjoint survivant (détermination du quart légal en pleine propriété, droit de retour légal des frères et sœurs...)
- Choisir la meilleure protection pour le conjoint survivant, selon les situations, entre avantage matrimonial, libéralité et assurance-vie

Programme de la formation



I. La protection légale

A. La vocation *ab intestat*

- 1) Le concours en présence de descendants
- 2) Le concours en présence de parents
- 3) Le concours en l'absence de parents

B. Les droits au logement du conjoint survivant

C. La pension alimentaire du conjoint survivant

II. La protection conventionnelle

A. Les avantages matrimoniaux

- 1) En présence d'enfants issus des deux époux
- 2) En présence d'enfants non issus des deux époux

B. Les libéralités entre époux

- 1) Le cantonnement
- 2) L'imputation

C. L'assurance-vie entre époux

- 1) La désignation du conjoint
- 2) Le dénouement du contrat

Pour qui ?

Personnes concernées par la formation :

Notaire, Collaborateur rédacteur.

Pré-requis :

Aucun pré-requis.

Les points forts de la formation

- Exercices liquidatifs en présence d'un conjoint survivant
- Optimisation de la rédaction de l'avantage matrimonial, de la libéralité ou de la clause bénéficiaire

Les moyens pédagogiques

- Support pédagogique
- Cas pratiques

Évaluation des acquis

Tout au long de la formation, des évaluations formatives sont mises en œuvre afin de :

- suivre la progression de l'apprenant ;
- renforcer les apprentissages par le biais de retours réguliers ;
- ajuster les modalités pédagogiques si nécessaire (remédiation, approfondissement, etc.).

À l'issue de la formation, une évaluation sommative est réalisée afin de valider les acquis par rapport aux objectifs visés. Elle permet de :

- mesurer objectivement le niveau de maîtrise atteint ;
- attester des compétences acquises à travers un livrable, une certification, une grille de positionnement ou un test final.

Pourquoi choisir cette formation

- 1759 questions écrites sur 2024
- 4445 questions orales sur 2024

Notre intervenant

Christophe LESBATS

Juriste consultant au CRIDON OUEST

Diplôme Supérieur du Notariat

Docteur en droit privé

Domaines d'intervention :

- Droit du divorce
- Droit du partage
- Droit des successions
- Droit des assurances-vie
- Droit des sûretés

